

RÉGIME OPTIONNEL

Dans le cas où le régime optionnel n'est pas mis en place de manière obligatoire par l'Entreprise, vous pouvez augmenter les garanties du régime de base conventionnel souscrit par votre employeur :

Souscription au régime optionnel facultatif oui non

Les ayants droit, désignés ci-dessus, bénéficieront automatiquement du régime optionnel souscrit par le salarié.

TAUX DE COTISATIONS

Les taux de cotisations du régime conventionnel ci-contre sont garantis jusqu'au 31/12/2018

La cotisation « salarié » de 0,89 % sera appelée à 0,86 % pour l'année 2018.

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale - A titre indicatif, le PMSS 2018 = 3311 €

RÉGIME DE BASE CONVENTIONNEL			RÉGIME OPTIONNEL	
	RÉGIME GÉNÉRAL	RÉGIME LOCAL	RÉGIME GÉNÉRAL ET LOCAL	
PERSONNEL ACTIF			PERSONNEL ACTIF	
	TAUX 2018 EN % DU PMSS		TAUX 2018 EN % DU PMSS	
Cotisation salarié - appel entreprise	0,89 %	0,49 %	Cotisation salarié - appel entreprise	+ 0,32 %
Cotisation conjoint - appel sur compte individuel	0,98 %	0,53 %	Cotisation salarié facultatif - Cotisation conjoint - appel sur compte individuel	+ 0,36 %
Cotisation enfant - appel sur compte individuel	0,53 %	0,33 %	Cotisation enfant - appel sur compte individuel	+ 0,13 %
CATÉGORIE LOI ÉVIN			CATÉGORIE LOI ÉVIN	
Cotisation adulte - appel sur compte individuel	1,19 %	0,64 %	Cotisation adulte - appel sur compte individuel	+ 0,43 %
Cotisation enfant - appel sur compte individuel	0,53 %	0,33 %	Cotisation enfant - appel sur compte individuel	+ 0,13 %

Les cotisations de l'affiliation des ayants droit au régime de base conventionnel et au régime optionnel sont à la charge exclusive du salarié.

MODE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS SUR VOS REMBOURSEMENTS

J'accepte d'être alerté par courriel du remboursement de mes prestations. Les décomptes seront consultables sur mon espace client, en lieu et place du décompte papier,

Courriel : _____@_____

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment sur le site www.ag2rlamondiale.fr, espace client.

AG2R Réunica Prévoyance met en place gratuitement pour tout nouvel affilié le système de télétransmission directe des décomptes de Sécurité sociale. Si vous refusez que ces décomptes soient directement télétransmis, merci de recopier la mention suivante : « *Je refuse que mes décomptes soient directement transmis par ma CPAM* » et de signer ci-après :

Fait à : _____

Date : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Cachet et signature de l'entreprise adhérente
(précédés de la mention « lu et approuvé »)

Fait à : _____

Date : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Signature du salarié à assurer
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Retrouvez l'ensemble des documents concernant votre régime sur notre site internet : www.ag2rlamondiale.fr/ccn/navigation-de-plaisance